

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne



Comité syndical du 2 octobre 2024

Salle Polyvalente

A La Chapelle Saint Géraud

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE

Président

Procès-Verbal de Séance du comité syndical

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Actualités RH
- Modification du tableau des emplois (MAJ)
- Décision modificative taxe de séjour MAEVA HOME
- Admission en non-valeur
- Protection Sociale Complémentaire
- Adhésion service de médecine préventive

Tourisme

- Point impayés taxation office 2023
- Reconduction contrat flux vision + bilan fréquentation saison

Développement territorial

- Plan d'actions GPECT 2024-2025
- Plan d'actions PAH 2024-2025
- Candidature PAH

Actualités

PAT

Les membres présents, excusés ou absents étaient les suivants :

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, CARON Christophe, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, LONGUEVILLE Philippe, DERACHINOIS Christian, CAYRE Dominique, BOUYSSOU Jean, LEJEUNE Catherine, TEULIERE Jean-Michel, DUCHAMP Sébastien, ARRESTIER Vincent

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude.

Membres titulaires excusés :

REVEILLER Michel, LAVASTROU Gérard, GERMANE Nelly, PEYRICAL René, DUMAS Laurence, GENTILHOMME Mathieu, CANARD Francis, GALINON Eric, LISSAJOUX Christophe, CLAVIERE Hervé.

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CHASTAINGT France, LHERM Michel, TRASSOUDAINE Bernard

QUORUM : atteint (16 sur 30)

Ouverture de la réunion à 9H45 avec remerciements du Président

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Marie-Claude CARLAT est désignée secrétaire de séance sur sa proposition.

Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical

Présentation et proposition de validation du compte-rendu du dernier comité syndical du 29 mai 2024 par les membres du comité syndical.

Résultat du vote : *Unanimité*

ADMINISTRATION GENERALE

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
2024-10	Acquisition matériel informatique poste chargé d'inventaire	Prestataire: AMEDIA SOLUTIONS 1 546.78 € TTC
2024-11	Graphisme annuaire des producteurs locaux	Prestataire: SOPHIE B. 1 945.00 € TTC
2024-12	Acquisition écran informatique poste direction	Prestataire: AMEDIA SOLUTIONS 210.00€ TTC
2024-13	Représentation spectacle Marius	Prestataire: Compagnie l'Instant Mômes 2 200 € TTC
2024-14	Achat appareil photo service Patrimoine	Prestataire : BRUNEAU 729.00 € TTC
2024-15	Inauguration BIT Collonges	Prestataire traiteur : L'Infusé 960 € TTC Prestataire Vaisselle: LOC'VAISSELLE 46.00 TTC Prestataire boissons : Cave de Branceilles et Manoir de St Bazile 313.49 € et 32.00 € TTC

Décision numéro	Objet	Observations
2024-16	Impression annuaire des producteurs locaux	Prestataire: Abna-print 1 812.00 € TTC
2024-17	Révision OPEL Corsa	Prestataire: OPEL BRIVE 288.95 € TTC

Actualités RH : arrivée d'Eloïse BOIVIN au poste de chargée d'inventaire Patrimoine depuis le 1^{er} juillet 2024. Elle arrive du Cotentin, elle était en poste à la Hague sur une mission de pré-inventaire du patrimoine. Recrutement de Paul Alexandre, à l'issue de son stage de 5 mois, en tant que chargé de mission patrimoine, en charge de l'élaboration du dossier de candidature label PAH.

Départ d'Ulysse LEJAY, chargé de mission Fonds Européens, au 31/8/2024, il sera remplacé par Marie FERDOILE à compter du 1/11/2024.

DELIBERATION 2024-24 : Mise à jour Tableau des emplois au 01/11/2024

Il est proposé au Comité syndical **D'ADOPTER** le tableau mis à jour comme il suit, à compter du 1er novembre 2024 :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	Effectifs budgétaires	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICES (Nb d'heures)	Postes pourvus	Postes Vacants
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial	A	6	35h	5	1
Rédacteur	B	1	35h	1	0
Adjoint administratif territorial	C	1	35h	0	1
Total		8		6	2

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

DELIBERATION 2024-25 : Décision modificative n°1 virement de crédits

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de prendre en compte l'annulation d'un titre de taxe de séjour sur l'exercice 2023 ainsi que sa réédition sur l'année 2024.

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Compte	Montant BP 2024	Montant Décision Modificative	DM
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
011-Charges à caractère général	617 – Etudes et recherches	79 673.09 €	- 17 000 €	62 673.09 €
67- Charges spécifiques	673 – Titres annulés	6 000 €	+ 17 000 €	23 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES				
			0- €	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions et à mener à bien cette affaire.

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

DELIBERATION 2024-26 : Admission en non-valeur

Considérant la demande d'admission des créances irrécouvrables transmise par le comptable public en date du 19 septembre 2024,

BUDGET PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE -2023

<i>Titres</i>	<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature de la recette</i>
Bd 3 mandat n°5 sur Bd 41 mandat n°215	CREDIPAR	58.65 €	Avoir LLD Peugeot 208

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 58.65 €
- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 : Admission en non-valeur au compte 6541 = 58.65 €

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

Information sur la Protection Sociale Complémentaire

Obligation pour les collectivités de participer à la prévoyance au 1/01/2025 puis au volet santé au 01/01/2026.

Jusqu'à présent il n'existait aucune participation au titre de la prévoyance au sein du PETR.

Débat a eu lieu au sein du Bureau du PETR qui a choisi de s'orienter sur une participation à hauteur de 50% de la cotisation due par l'agent, pour un montant maximum d'environ 2 700 € annuels à condition que les 6 agents souscrivent.

Le projet sera soumis au CST puis au Comité Syndical à la prochaine réunion en décembre.

Les élus présents estiment que cela contribue à l'attractivité des métiers de la FPT et harmonisent avec les participations dans le privé.

DELIBERATION 2024-27 : Adhésion médecine préventive

Monsieur le Vice-Président expose au *Comité Syndical* que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze – Dordogne (SPST 19-24).

A compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Il convient donc de délibérer à nouveau. *Le Vice-Président* propose au *Comité Syndical* d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Une nouvelle convention est à signer

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

TOURISME

Informations sur les impayés de taxe de séjour 2023 + bilan fréquentation touristique saison estivale 2024.

Reconduction contrat flux vision 2025-2026 : l'assemblée acte le fait de ne pas reconduire ce contrat et se contenter des données fournies à l'échelle globale de la destination.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DELIBERATION 2024-28 : Candidature label PAH

Il s'agit d'une délibération qui remplace celle du mois de mai car celle-ci faisait référence à des délibérations des com com prises a posteriori.

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

Présentation par Paul Alexandre des actions menées au titre du patrimoine pour 2024 ainsi que des actions à venir (cf support de réunion)

Présentation par Eloïse BOIVIN de la mission Inventaire et du calendrier à venir (cf support de réunion)

DELIBERATION 2024-29 : Plan de financement des actions PAH 2024-2025

Dans le cadre de sa mission « Patrimoine », et plus particulièrement en lien avec la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire, le PETR VDC souhaite, pour la période 2024-2025 :

- Proposer, en parallèle de la rédaction du dossier de candidature, des actions pédagogiques destinées au public scolaire, dans le cadre des « classes patrimoines » ;
- Proposer également des actions culturelles dans l'optique d'animer la démarche de candidature auprès du grand public. Ces actions peuvent prendre la forme d'événements, spectacles, ou conférences, liés à une thématique patrimoniale sur le territoire.

Dans l'optique de réaliser ces actions, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

Dépenses estimées		Financements		
Poste	Montant	Financier	Montant	
Prestations artistiques et intellectuelles	6 025 euros	FEDER	80 %	9 920 euros
Communication	5 200 euros	Autofinancement	20 %	2 480 euros
Transport et organisation	1 175 euros			
Total dépenses	12 400 euros	Total financements	100 %	12 400 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'approuver le plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions, effectuer les démarches nécessaires et signer tout acte relatif à cette demande de financement.

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

Présentation par Camille LERIBAUX des projets portés par le PETR dans le domaine de l'Emploi/compétences :

- Job dating
- Marque Employeur territorialisée sur la filière bois-forêt
- Découverte des métiers classe de 5^{ème} des collèges du PETR
- Offre d'hébergement temporaire

DELIBERATION 2024-30 : Plan de financement animation/actions GPECT 2024-2025

Dans le cadre de sa mission « Emploi/Compétences », le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne souhaiterait, engager pour la période 2024-2025, les actions suivantes :

- Axe 1 : Promotion des filières, métiers et entreprises :
 - o Job dating « recrutements d'été » annuel, 2 sessions
 - o Démarche de Marque Employeur Territorialisée : accompagnement proposé par la Région Nouvelle Aquitaine auprès d'entreprises candidates.
 - o Découverte des métiers pour les classes de 5^{ème} : programme d'événements et d'actions sur l'année 2024-2025
- Axe 2 : Offre d'hébergement temporaires :
 - o Bilan de l'expérimentation
 - o Préfiguration d'un modèle de plateforme/gestion de l'offre

Dans l'optique de réaliser ces actions, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

Concernant la partie animation de la mission :

Nature des dépenses	Animation				Animation			
	2024				2025			
	Dépenses prévisionnelles	Financiers	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles	Financiers	Recettes prévisionnelles	
€	€		%	€	€		%	
Animation, salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000.00 €	Feader-Leader	16 000.00 €	40	40 000.00 €	Feader-Leader	16 000.00 €	40
		Région	16 000.00 €	40		Région	16 000.00 €	40
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000.00 €	Feader-Leader	6 080.00 €	80	6 000.00 €	Feader-Leader	6 080.00 €	80
Frais de missions (déplacements)	1 600.00 €				1 600.00 €			
Sous-total dépenses prévisionnelles	47 600.00 €	Sous-total aides publiques (80%)	38 080.00 €		47 600.00 €	Sous-total aides publiques (80%)	38 080.00 €	
		Feader-Leader	22 080.00 €	46		Feader-Leader	22 080.00 €	46
		Région	16 000.00 €	34		Région	16 000.00 €	34
		Autofinancement PETR (20%)	9 520.00 €	20		Autofinancement PETR (20%)	9 520.00 €	20

Concernant le volet actions :

Actions		
Nature des dépenses	2024	2025
Axe 1 : Promotion des filières, métiers et entreprise	714 €	13 850 €
Job Dating :	464 €	1 550 €
<i>Frais de communication</i>	364 €	450 €
<i>Frais de réception</i>	100 €	100 €
<i>Prestataires extérieurs</i>	- €	1 000 €
Marque Employeur Territorialisée	- €	1 200 €
<i>Frais de réception</i>	- €	1 200 €
Découverte métiers	250 €	11 100 €
<i>Support pédagogique</i>	100 €	100 €
<i>Transport</i>	- €	8 000 €
<i>Prestataires extérieurs</i>	150 €	3 000 €
Axe 2 : Offre Hébergements Temporaires	60 €	300 €
<i>Frais de communication</i>	60 €	300 €
Total général	774 €	14 150 €
FEADER - LEADER (80%)	619 €	11 320 €
Autofinancement PETR (20%)	155 €	2 830 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'approuver le plan de financement,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions, effectuer les démarches nécessaires et signer tout acte relatif à cette demande de financement.

VOTE A L'UNANIMITE

Pas de remarques

Informations concernant la réunion à l'initiative de la Région de la Commission Ruralité, instance de dialogue de l'élu régional avec les maires ruraux. Tous les maires seront invités par la Région à participer.

Cela aura lieu le même jour que la prochaine réunion du comité syndical le 9 décembre à 14H. le comité syndical aura lieu en suivant à 16H.

Information sur un partenariat du PETR avec la CMA pour travailler sur un programme SENIOR sur 10 entreprises côté employeurs/ salariés.

La séance est levée à 11h45.

La secrétaire de séance

Marie-Claude CARLAT

Le Président du PETR

Jean-Pierre LASSERRE

